

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le mardi 17 juin 2014, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Manuella MORIN, Carine BELLARD, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON,

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX et Daniel GERAULT.

Secrétaire de séance : René VAUGEOIS



Ordre du jour :

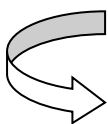
- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27/05/2014**
- II. RYTHMES SCOLAIRES**
- III. QUESTIONS DIVERSES**



- I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 27 MAI 2014**
- II. RYTHMES SCOLAIRES**

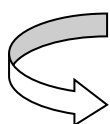
Présentation des nouveaux rythmes scolaires par Aurore BIBRON et Denis MARCHAND

1) LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (Décret du 24 janvier 2013)



LES OBJECTIFS

- ✓ Répartir les 24 heures de classe hebdomadaires sur 9 demi-journées
- ✓ Permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions



DOMAINE D'APPLICATION

- ✓ Toutes les écoles publiques dès la rentrée de septembre 2014.

2) AMENAGEMENTS PREVUS A COMMER

Le comité de pilotage composé de la Directrice de l'école, le Maire, les enseignants, les ATSEM, le personnel d'animation, les représentants des parents d'élèves et les représentants du conseil municipal, a travaillé sur l'aménagement des TAP. Les décisions qui ont été prises sont :

- ✓ Trois heures de TAP par semaines qui seront répartis sur trois jours (lundi, mardi, jeudi)
- ✓ Le vendredi, la journée terminera à 15h30.
- ✓ Tous les matins, excepté le mercredi, les élèves commenceront à 8h45 (15 min plus tôt qu'actuellement).

APERCU DE L'EMPLOI DU TEMPS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45-12h			9h		
12h-13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h30-15h30					
15h30-16h30	TAP 1h	TAP 1h		TAP 1h	15h30
Après 16h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

 Temps scolaire

3) PREVISIONS DES EFFECTIFS POUR LA RENTREE

Une 7ème classe ouvrira à la rentrée 2014.

170 élèves sont attendus pour l'année scolaire 2014-2015. Les effectifs sont répartis sur 3 cycles :

- ✓ 69 élèves de cycle 1 (Petite Section-Moyenne Section)
- ✓ 41 élèves de cycle 2 (Grande Section-CP-CE1)
- ✓ 60 élèves de cycle 3 (CE2-CM1 et CM2)

4) TAUX D'ENCADREMENT

- ✓ 1 adulte pour 14 maternelles
- ✓ 1 adulte pour 18 élémentaires

Il est nécessaire que 80 % des encadrants soit qualifiés du BAFA ou en-cours.

5) T.A.P

- ✓ *Pour le cycle 1 (TPS, PS, MS), un seul groupe sera constitué.*

Le temps de sieste sera plus long pour les petits qui en ont besoin. Pour les autres des activités seront proposées :

- ✓ activités d'éveil,
- ✓ jeux éducatifs,
- ✓ lectures ...

Cinq animateurs seront nécessaires pour le groupe de cycle 1.

- ✓ *Pour le cycle 2 (GS, CP, CE1) et le cycle 3 (CE2, CM1, CM2)*

Trois groupes d'environ 18 élèves par cycle seront formés. Des activités seront proposées sur une période et une par jour de TAP sera réalisée.

Trois animateurs seront nécessaires pour chacun des cycles.

6) ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

L'équipe enseignante réalisera 1h d'activités pédagogiques à raison de deux fois par semaine, le mardi et le jeudi ce qui représente entre 15 et 20 enfants en moins au TAP pour ces deux jours.

7) PERSONNEL ACTUEL DE LA COMMUNE

La commune dispose actuellement de :

- ✓ Angèle PELLIER,
- ✓ Thérèse BOURCIER,
- ✓ Justine PAILLARD,
- ✓ Thomas LETOURNEUX
- ✓ Stéphanie LOCHET,
- ✓ Fabienne RAIMBAULT,
- ✓ Florent SEVIN.

Ces personnes sont toutes titulaires du BAFA.

CONCLUSION : il manque du personnel mais le nombre d'enfants inscrits déterminera le nombre d'encadrants nécessaires.

8) LES COUTS DES TAP

A - LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES

✓ Le fond d'amorçage

Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des aides de l'Etat à hauteur de 0,50 € par heure de TAP et par élèves seront versées pour l'année 2014-2015. Cette aide sera supprimée à la rentrée 2015/2016.

✓ L'aide de la CAF

Cette aide est spécifique pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). La rédaction d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) est obligatoire pour le versement de cette aide qui est de 0,51 € par enfant et par heure de TAP.

B- LES CHARGES DE PERSONNEL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	TOTAL SEMINE
TAP	1h	1h	X	1h	X	3h00
Prépa + Rangement	15'+15'	15'+15'	X	15'+15'	X	1h30
Total	1h30	1h30	X	1h30	X	4h30

En plus des 4h30 par semaine, prévoir 30 minutes de coordination par animateur.

CONCLUSION : une semaine de TAP représente **5 heures par animateur**.

ESTIMATION DU COUT

29 700 €

C - LE MATERIEL PEDAGOGIQUE

✓ Les malles pédagogiques et les parcours

360 € {

- 100 € d'adhésion à l'année auprès de la Communauté de Communes
- 100 € pour les malles (10 malles pour l'année)
- 360 € pour 2 parcours (360€ l'unité avec une prise en charge de la Communauté de Communes à hauteur de 50 %)

✓ Le matériel

Les besoins en matériel vont du simple crayon à la peinture et au matériel spécifique suivant les activités qui représente un coût supplémentaire.

D- RECAPITULATIF

CHARGES DU PERSONNEL	29 700 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE	560 €

COUT TOTAL : 30 260 €

Le Coût des TAP par enfant s'élève à 178 € minimum, somme à laquelle il faut déduire 101 € d'aides pour la rentrée 2014/2015.

Le coût final des TAP est de 77 € par enfant pour l'année scolaire 2014-2015 soit un coût d'environ **0,70 € par enfant et par heure de TAP**

10) AUTRES CONSEQUENCES DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

A – LA GARDERIE

L'école débutera le matin à 8h45.

B – HEURES ATSEM SUPPLEMENTAIRES

RAPPEL : La mise en place des nouveaux rythmes scolaires impose l'école le mercredi matin.

Cela entraîne également la mise en place de la garderie le mercredi matin. Trois personnes seront mobilisées : Thérèse BOURCIER, Angèle PELLIER et Justine PAILLARD.

Suite à la présentation des rythmes scolaires, le maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il doit être délibérer sur :

- ✓ La mise en place des TAP à la rentrée 2014/2015
- ✓ L'éventuelle facturation des TAP
- ✓ Le coût des TAP

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, valide:

- ✓ **La mise en place des TAP à la rentrée 2014/2015, à l'unanimité**
- ✓ **La facturation des heures de TAP, avec 14 voix pour et 1 abstention**
- ✓ **La tarification des TAP à 0,70 € par heure/par enfant, à l'unanimité.**

III. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Ouverture 7^{ème} classe**

Il est rappelé que la 7^{ème} classe à l'École Jules Verne a été validée par l'inspection académique car Commer est une commune dont les effectifs par enseignants sont importants.

La nouvelle classe est située à l'étage si aucun travaux n'est à réaliser. Un courrier a été transmis à la commission sécurité du SDIS à LAVAL afin qu'un rapport soit rédigé pour savoir si des travaux sont à envisager pour la mise en sécurité de cette salle de classe.

✓ **Scolarisation des enfants extérieurs à Commer**

Les effectifs de l'école Jules Verne étant en augmentation, le maire soulève si la commune doit continuer d'accepter les inscriptions à l'école des enfants extérieurs à Commer.

Après l'ouverture de la 7^{ème} classe, l'école sera au maximum de sa capacité d'accueil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, à compter de ce jour, de ne plus autoriser l'inscription à l'école Jules Vernes de tout enfant extérieur à la commune pour favoriser l'accueil des Commerois et éviter de dépasser la capacité d'accueil. Cependant les enfants préinscrits avant la date du 17 juin 2014 seront quand même acceptés et des dérogations seront étudiées.

✓ **Personnel Communal**

Le contrat de Florent SEVIN arrivant à son terme début octobre 2014, le maire propose dans le cadre de son renouvellement de lui proposer de reconduire son poste au grade d'animateur échelon quatre. Il est rappelé que Florent a un rôle d'encadrant au niveau du centre, qu'un travail conséquent a été réalisé pour la mise en place des TAP et les charges à venir seront aussi importantes en aval.

Le conseil municipal décide, avec 12 voix pour et 3 abstentions.

✓ **Une réunion de conseil municipal** ouverte au public aura lieu le **jeudi 3 juillet 2014 à 20h30**, salle des Lilas de Commer pour présentation de l'analyse financière de la commune par le comptable public.

✓ **Maison « Drugeon »** : dossier en-cours

✓ **Fossé MELLE TERTRE et MR DUCHENE** : les devis sont en-cours.

✓ **Formation défibrilateur** : Miguel CAMUS rappelle qu'une formation pour un groupe de 12 personnes avait été négociée lors de l'acquisition du défibrilateur. Un courrier sera envoyé à chaque association afin de désigner au sein de celle-ci une personne référente qui bénéficiera de cette formation.

✓ **Fleurissement** : reconduction du concours de fleurissement pour l'année 2014. Les membres du conseil municipal sont autorisés à concourir au fleurissement.

✓ **Communauté de Communes** : compte-rendu sur la commission relations internes lors de la prochaine réunion de conseil par Aline LEBRETON

✓ **Le point de collecte.**

Il est rappelé que l'accès aux points de collecte est limité aux véhicules dont le poids total en charge est inférieur à 3.5 Tonnes et dont l'apport n'excède pas 1,5 m3 par jour d'ouverture (Extrait du règlement des points de collecte de la CCPM).

✓ **ERRATUM réunion conseil municipal du 17 juin 2014**

Le tarif de location de benne proposée par la CCPM est de **50 € la benne** et non 50 € par jour. Avec toutes nos excuses.

Il est 23h45, la séance est levée

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Mickaël DELAHAYE

René VAUGEOIS